

# Assemblée Générale Mixte 2024

30 AVRIL 2024



**CHARGEURS**  
High Emotion Technology®



# Avertissement

Cette présentation peut contenir des déclarations de nature prévisionnelle concernant l'activité, les résultats et la situation financière du groupe Chargeurs.

Ces anticipations s'appuient sur des hypothèses qui semblent raisonnables à ce stade mais sont dépendantes de facteurs exogènes et d'aléas, tels que l'évolution :

- de la conjoncture économique,
- du contexte géopolitique
- des cours des matières premières et de l'énergie,
- de la crise sanitaire dans l'ensemble des géographies du Groupe,
- des parités monétaires,
- des réglementations,
- de la demande dans les grands marchés du Groupe,
- de lancements de nouveaux produits par la concurrence.

Les cibles de performance et les objectifs estimés sont ainsi soumis à ces aléas et communiqués à titre indicatif.

Du fait de ces incertitudes, le groupe Chargeurs ne peut être tenu responsable pour d'éventuels écarts par rapport à ses anticipations actuelles qui seraient liés à la survenance d'événements nouveaux ou d'évolutions non prévisibles.

Les facteurs de risques pouvant influencer de façon significative les résultats économiques et financiers du groupe Chargeurs sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé chaque année à l'AMF.

Lorsque cette présentation cite des informations ou des statistiques provenant d'une source externe, il ne doit pas être interprété que le Groupe approuve ou considère ces informations ou statistiques comme exactes.



# Sommaire

**01**

INTRODUCTION

**02**

RÉSULTATS ANNUELS 2023

**03**

POINT SUR L'ACTIVITÉ DU T1 2024

**04**

LA RSE, UN ATOUT POUR LE GROUPE

**05**

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**06**

QUESTIONS & RÉPONSES

**07**

ORDRE DU JOUR

**08**

PROJETS DE RÉOLUTIONS





# Introduction

**Michaël Fribourg**

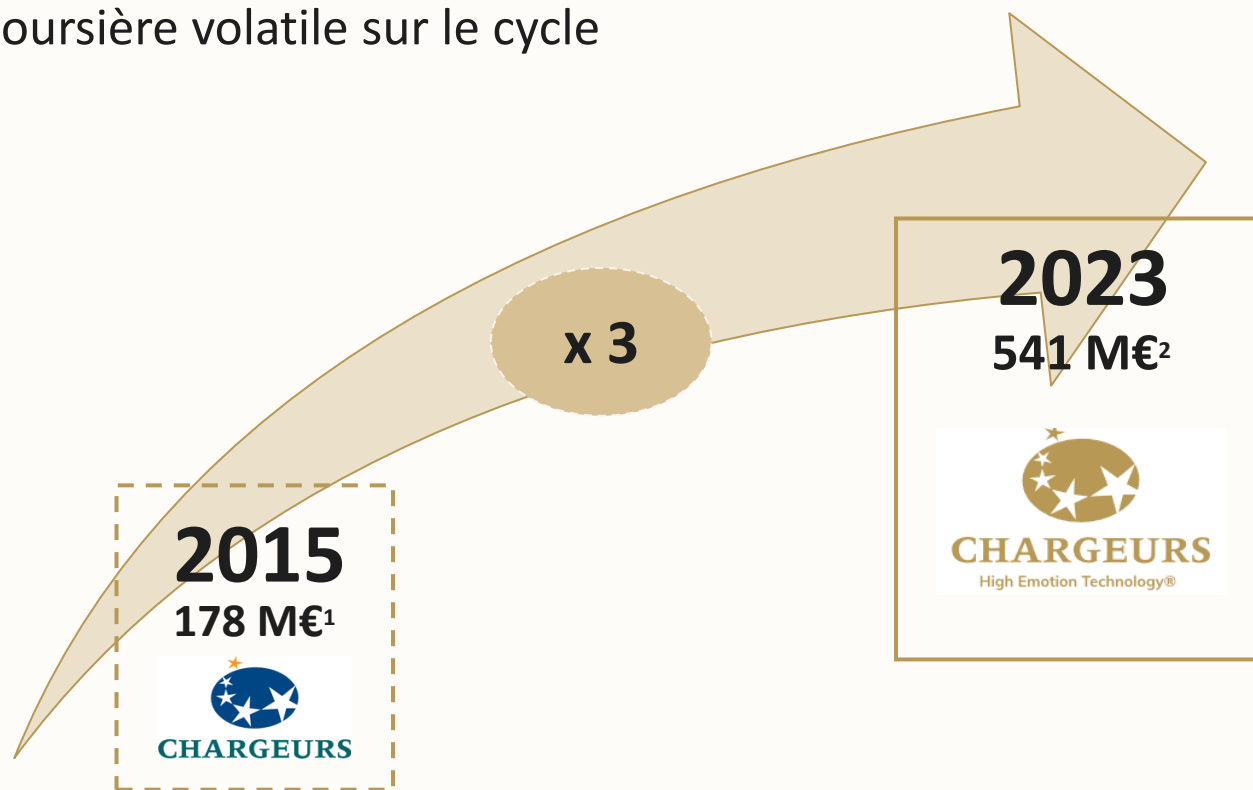
**Président-Directeur Général**

# 1



# Chargeurs : un Groupe dont la valeur d'entreprise a été triplée depuis 2015

- ✓ Le Groupe a investi dans chacun des actifs de son portefeuille, malgré les crises, leur donnant la flexibilité nécessaire pour continuer de s'adapter et se développer
- ✓ Une valeur d'entreprise en forte hausse
- ✓ Une évolution boursière volatile sur le cycle



Progression de la valeur d'entreprise moyenne des entreprises constituant l'indice CAC 40 pour la même période:  
+ 63 %



<sup>1</sup> Valeur d'entreprise de Chargeurs quand Columbus en est devenu actionnaire le 30/10/2015

<sup>2</sup> Valeur d'entreprise calculée sur la base du prix d'offre à 12€ par action

# La nouvelle structure actionnariale ouvre un nouveau chapitre dans le parcours de création de valeur du Groupe

## Une nouvelle configuration opérationnelle

- Quatre numéros un mondiaux dans le portefeuille d'actifs
- Des actifs industriels de haute technologie, leaders sur leurs marchés et disposant de la masse critique
- Des actifs flexibles, restés bénéficiaires malgré les crises traversées, car portés par un outil de production rationalisé et modernisé depuis 2015

## Une nouvelle configuration actionnariale

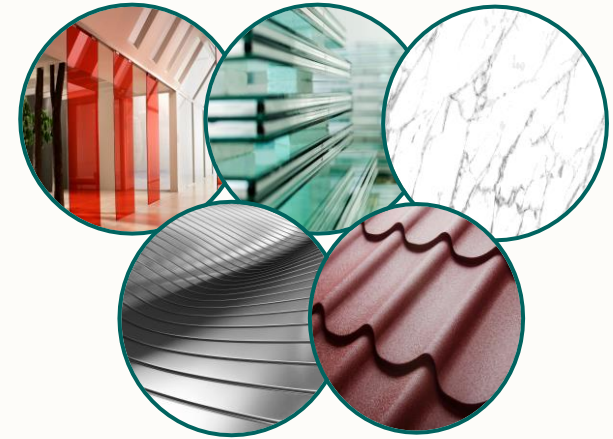
- Le Groupe Familial Fribourg, accompagné de partenaires familiaux et institutionnels de 1<sup>er</sup> rang et de long terme, soutiendra le développement entrepreneurial de Chargeurs
- Avec plus de 2/3 du capital, le Groupe Familial Fribourg devient l'actionnaire de contrôle de Chargeurs



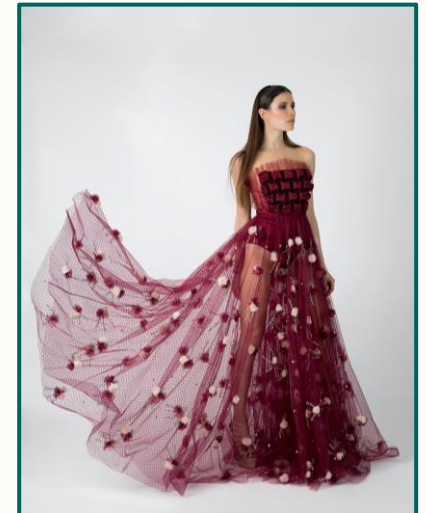
# Notre portefeuille : des actifs industriels de haute technologie, leaders sur leurs marchés et à forte empreinte mondiale (1/2)



Un leader mondial avec une marque forte auprès de plus de 3 000 clients répartis dans 90 pays, avec une capacité d'innovation reconnue pour accompagner les clients notamment dans leur stratégie de décarbonation



Un leader mondial avec une gamme de produits complète et une gamme de services à forte valeur ajoutée, s'appuyant sur une forte capacité d'innovation répondant aux enjeux environnementaux et sociaux du secteur de la mode



# Notre portefeuille : un pôle Luxe à fort potentiel de croissance (2/2)



Un catalyseur culturel et opérateur mondial, disposant d'un large portefeuille de services pour accompagner les institutions culturelles dans leur stratégie



Une transformation du marché appuyée sur un label garantissant la qualité et la traçabilité des fibres de laine tout au long de la chaîne de valeur, reposant sur une technologie blockchain propriétaire



Des marques avec une histoire et un savoir-faire artisanal de haute qualité positionnées sur le segment ultra-niche du *Quiet Luxury*, bénéficiant de produits emblématiques, avec un fort potentiel d'élargissement de l'offre orientée vers une clientèle internationale







# Résultats annuels 2023

**Olivier Buquen**

**Directeur Général Adjoint**

**Affaires Financières et**

**Performance Groupe**



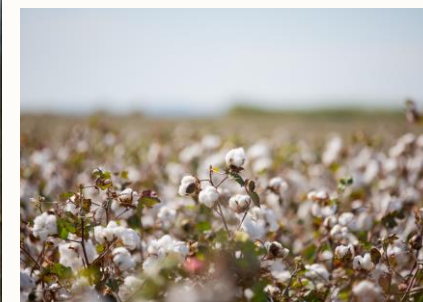
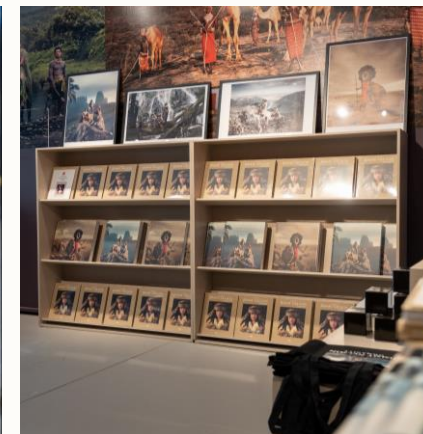
# Malgré un environnement 2023 exceptionnellement difficile, tous les métiers de Chargeurs sont restés bénéficiaires

## Une conjoncture 2023 défavorable de façon inédite :

Absence de reprise en Chine, coûts de l'énergie au sommet, hausse des taux d'intérêt et plusieurs secteurs industriels au ralenti ou à l'arrêt

Une normalisation progressive s'est produite en cours d'année sur plusieurs de ces tendances exceptionnelles, mais l'impact de ce retour à la normale n'aura été que très progressif, en raison d'effets d'inertie filière par filière

Malgré ce contexte, **tous les métiers sont restés profitables**, tous les métiers ont généré une Marge Brute d'Autofinancement positive et tous les métiers ont su capter le rebond en cours d'année.

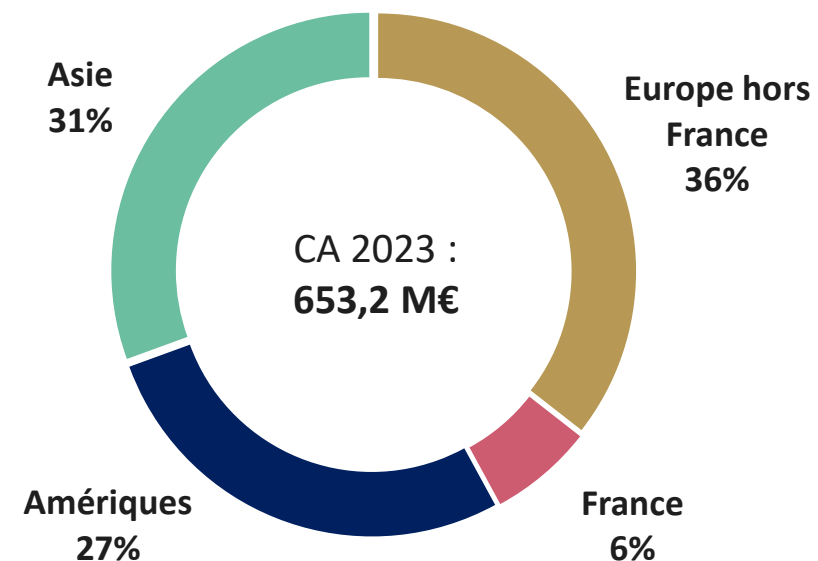


# Normalisation progressive et retour à la croissance dans les deux pôles au T4 2023

Chiffre d'affaires Groupe en progression organique de +6,1 % au T4 2023<sup>2</sup>

Evolution organique 2023 vs 2022	T1	T2	T3	T4	Année 2023
<b>Pôle Technologies</b>	-20,5 %	-12,9 %	-6,1 %	+3,0 %	-10,1 %
<b>Pôle Luxe</b>	-9,9 %	+22,6 %	-12,6 %	+13,9 %	+3,4 %
<b>Chargeurs</b>	-18,2 %	-5,5 %	-7,7 %	+6,1 %	-6,9 %

Forte exposition internationale permettant au Groupe de saisir toutes les opportunités de croissance



<sup>1</sup> L'ensemble des éléments chiffrés du document sont retraités des activités non poursuivies

<sup>2</sup> T4 proforma des activités de CPG

# Pôle TECHNOLOGIES

## Advanced Materials

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	272,0	332,6	-18,2%
<i>Croissance organique</i>			-17,3%
EBITDA	18,8	32,0	-41,3%
<i>en % du CA</i>	6,9%	9,6%	
Résultat opérationnel des activités	10,1	22,8	-55,7%
<i>en % du CA</i>	3,7%	6,9%	

## Fashion Technologies (hors Healthcare Solutions)

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	193,1	220,0	-12,2%
<i>Croissance organique</i>			+3,5%
EBITDA	19,8	24,2	-18,2%
<i>en % du CA</i>	10,3%	11,0%	
Résultat opérationnel des activités	13,8	17,0	-18,8%
<i>en % du CA</i>	7,1%	7,7%	

- Après un niveau record d'activité au S1 2022, pour partie lié au fort restockage chez les clients, post crise sanitaire, CAM a subi une contraction inédite de ses volumes à partir du S2 2022 et ce, jusqu'à l'automne 2023
  - Baisse de la marge opérationnelle annuelle, qui s'explique principalement par la moindre absorption des coûts fixes résultant de la faiblesse exceptionnelle des volumes 2023 et des coûts de l'énergie
  - CAM est néanmoins resté profitable
- 
- Chiffre d'affaires et ROPA impactés par la forte dévaluation (50 %) du peso argentin, intervenue le 13 décembre dernier, et le ralentissement des ventes en Europe
  - Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commerciale ciblant des clients à plus forte marge, avec des résultats probants au T4 2023
  - Marge opérationnelle maintenue au-dessus de 7 %, grâce à l'optimisation des coûts et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie commerciale

# Pôle LUXE

## Museum Studio (hors Hypsos)

En millions d'euros	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	105,8	74,7	+41,6%
Croissance organique			+33,5%
EBITDA	10,7	8,2	+30,5%
en % du CA	10,1%	11,0%	
Résultat opérationnel des activités	8,5	5,9	+44,1%
en % du CA	8,0%	7,9%	

## Luxury Fibers

En millions d'euros	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	73,3	94,7	-22,6%
Croissance organique			-21,0%
EBITDA	2,3	2,1	+9,5%
en % du CA	3,1%	2,2%	
Résultat opérationnel des activités	2,2	2,0	+10,0%
en % du CA	3,0%	2,1%	

## Personal Goods

En millions d'euros	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	9,0	5,5	+63,6%
Croissance organique proforma			+14,7%
EBITDA	-0,2	0,6	
en % du CA	ns	10,9%	
Résultat opérationnel des activités	-0,9	0,3	
en % du CA	ns	5,5%	

- Forte dynamique commerciale tout au long de l'année 2023 et objectif de chiffre d'affaires de 120 M€ atteint, à périmètre constant
- Afin de concentrer le portefeuille de services de CMS, le Groupe a décidé de mettre à la vente sa filiale Hypsos, principalement axée sur l'assemblage de stands pour salons et événements d'entreprises
- A fin 2023, un portefeuille de projets gagnés supérieur à 240 M€, ce qui augure la poursuite d'une forte croissance
- Résultat opérationnel des activités en progression de +44,1 % à 8,5 M€

- Le chiffre d'affaires de laine NATIVA™ a représenté plus de 20 % des ventes de la division en 2023, en progression de 40 % par rapport à 2022
- Amélioration de 0,9 point de la marge opérationnelle, grâce à la croissance de NATIVA™

- Fort dynamisme commercial chez Altesse Studio
- Succès de l'ouverture du magasin à Covent Garden de Cambridge Satchel, collaboration exclusive avec la licence Hello Kitty et refonte complète de la direction artistique
- L'accélération des investissements a pesé sur les marges de la division en 2023

## Résultat net part du Groupe positif à 1,5 M€

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>653,2</b>	<b>733,9</b>	<b>-11,0%</b>
Marge brute	171,7	193,3	-11,2%
<i>en % du CA</i>	26,3%	26,3%	0,0pt
<b>EBITDA</b>	<b>46,9</b>	<b>67,8</b>	<b>-30,8%</b>
<i>en % du CA</i>	7,2%	9,1%	-1,9pt
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>26,6</b>	<b>46,1</b>	<b>-42,3%</b>
<i>en % du CA</i>	4,1%	6,1%	-2,0pts
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>22,0</b>	<b>39,5</b>	<b>-44,3%</b>
Résultat financier	-29,7	-18,9	
Impôts	11,1	2,4	
Résultat net	1,2	21,9	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1,5</b>	<b>22,1</b>	<b>-93,2%</b>
Bénéfice par action	0,06	0,92	-93,5%

- ① Baisse de -16,8 % du chiffre d'affaires du pôle Technologies, liée principalement à la contraction des ventes chez CAM, non compensée par la croissance des activités du pôle Luxe, en progression de +7,5 %
- ② Taux de marge brute préservé, malgré le recul du chiffre d'affaires, grâce à une politique rigoureuse de maîtrise des coûts et des dépenses d'énergie
- ③ Moindre contribution de CAM au résultat opérationnel, partiellement compensée par les autres moteurs de croissance  
Hors activité sanitaire, taux de marge opérationnelle Groupe en retrait de 1,6 point
- ④ Impact de la hausse des frais financiers (hausse des taux en particulier) et de l'hyperinflation en Argentine
- ⑤ Activation de déficits fiscaux, essentiellement liée aux perspectives de profits futurs des entités françaises, pour l'essentiel exportatrices



## Malgré un contexte 2023 défavorable, les métiers opérationnels ont généré 23,2 M€ de MBA et la MBA du Groupe est restée positive

En millions d'euros	2023	2022
<b>EBITDA des activités poursuivies et non poursuivies</b>	<b>46,2</b>	<b>67,9</b>
Non récurrent - cash	-7,3	-10,4
Frais financiers - cash	-22,5	-15,8
Impôts - cash	-5,6	-4,0
Autres	-9,3	-4,8
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>1,5</b>	<b>32,9</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence	0,3	0,2
Variation du BFR lié à l'activité	-17,0	-40,5
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>-15,2</b>	<b>-7,4</b>
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels net de cessions	-18,7	-10,5
Acquisitions	-2,1	-7,9
Dividendes versés en numéraire	-8,6	-17,9
Autres	-13,6	-21,4
<b>Total</b>	<b>-58,2</b>	<b>-65,1</b>
Variation de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	2,7	0,3
<b>Dette (-) / Trésorerie (+) nette à l'ouverture</b>	<b>-174,7</b>	<b>-109,3</b>
<b>Dette (-) / Trésorerie (+) nette à la clôture</b>	<b>-235,6</b>	<b>-174,7</b>

- ① Moindre contribution de l'EBITDA, notamment de CAM, à la génération de la MBA
- ② Contrôle du BFR, notamment des niveaux de stocks
- ③ Maintien d'une politique de capex d'avenir (performance énergétique, transformation digitale industrielle) principalement dans le pôle Technologies
- ④ Dividendes versés, en ligne avec la politique de rémunération des actionnaires



## Un bilan solide et plus de 240 M€ de ressources financières disponibles

### Objectif de retour à un ratio de levier normatif compris entre 2,5x et 3,5x

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	270,3	276,0
Immobilisations corporelles	85,0	84,4
Mises en équivalence	5,6	8,1
Autres actifs et passifs nets	48,5	26,1
BFR	85,1	66,9
<b>Total des capitaux employés</b>	<b>494,5</b>	<b>461,5</b>
<b>Capitaux propres Groupe</b>	<b>252,5</b>	<b>279,7</b>
<b>Dette financière nette</b>	<b>235,6</b>	<b>174,7</b>

- Le ratio de levier 2023 a été impacté par un effet dénominateur et correspond à une année exceptionnelle.
- Même si le Groupe n'a pas de covenant dette nette/EBITDA, il est rappelé qu'il se donne un objectif de ratio compris entre 2,5x et 3,5x, attendu dès cet exercice 2024, grâce à la normalisation de l'EBITDA et à la génération de FCF sur l'année

<i>En millions d'euros et années</i>	31/12/2023	Maturité moyenne	31/12/2022	Maturité moyenne
Lignes de financement tirées	360,3	2,8	313,4	3,4
Lignes de financement non tirées	148,8	2,3	223,8	2,6
Total financements	509,1	2,6	537,2	3,2
Ressources financières disponibles (trésorerie + lignes non tirées)	241,0		345,5	

	31/12/2023	31/12/2022
Ratio de levier:		
Dette nette/EBITDA	5,0x	2,5x
Ratio de gearing:		
Dette nette/Capitaux propres	0,9x	0,6x





●  
**POINT SUR L'ACTIVITÉ  
DU T1 2024**

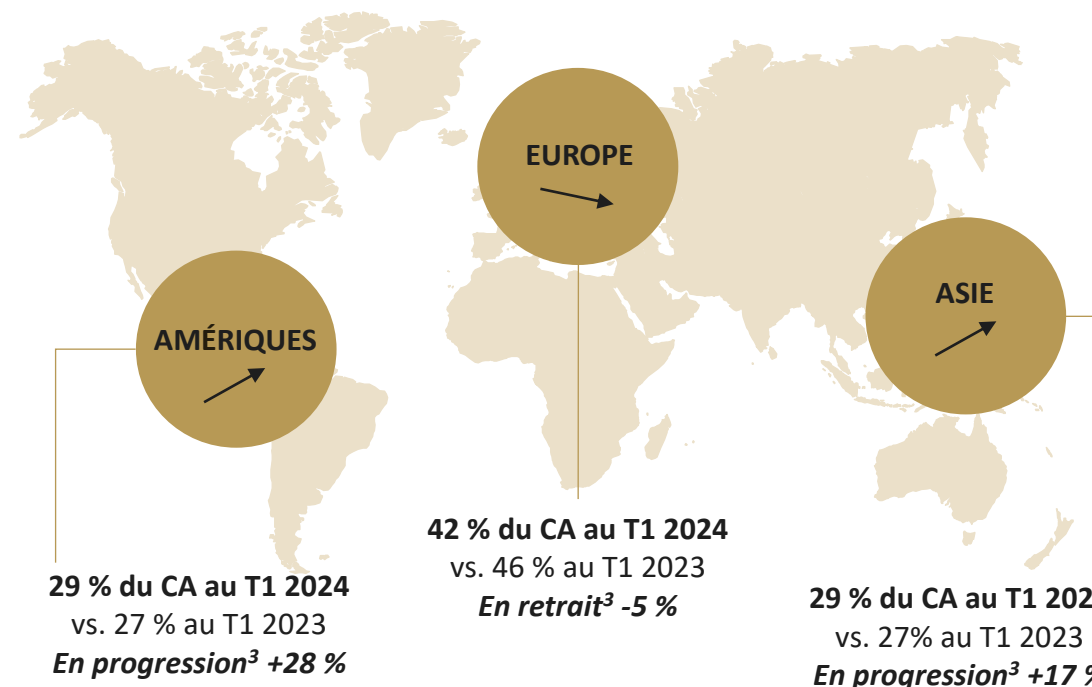
**Olivier Buquen**  
**Directeur Général Adjoint**  
**Affaires Financières et**  
**Performance Groupe**



# Accélération de la reprise au T1 2024, avec un chiffre d'affaires en progression organique de +10 %

**Le Groupe tire parti du contexte économique favorable aux Etats-Unis et en Asie**

	2023				T1 2024
	T1	T2	T3	T4 <sup>2</sup>	
Evolution organique <sup>1</sup>					
<b>Pôle Technologies</b>	-20,5 %	-12,9 %	-6,1 %	+3,0 %	<b>+6,2 %</b>
<b>Pôle Luxe</b>	-9,9 %	+22,6 %	-12,6 %	+13,9 %	<b>+20,2 %</b>
<b>Chargeurs</b>	<b>-18,2 %</b>	<b>-5,5 %</b>	<b>-7,7 %</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>+10,0 %</b>



<sup>1</sup> L'ensemble des éléments chiffrés du document sont retraités des activités non poursuivies

<sup>2</sup> T4 proforma des activités de CPG

<sup>3</sup> Evolution indiquée en données organiques

# Pôle TECHNOLOGIES :

## Chiffre d'affaires en progression organique de +6,2 % au T1 2024

### Advanced Materials

<i>En millions d'euros</i>	T1 2024	T1 2023	Variation
Chiffre d'affaires	72,4	70,7	+2,4%
Croissance organique			+2,7%

- Le chiffre d'affaires retrouve une dynamique positive, portée par la poursuite de la hausse des volumes de vente
- Forte contribution de la zone EMEA : CAM bénéficie de la reprise en cours dans la région, après le démarrage observé au S2 2023 dans les régions Amériques et Asie

### PCC Fashion Technologies

<i>En millions d'euros</i>	T1 2024	T1 2023	Variation
Chiffre d'affaires	51,3	51,3	+0,0%
Croissance organique			+11,1%

- Forte croissance organique du chiffre d'affaires tirée par la poursuite de la bonne dynamique commerciale de CFT PCC dans la région Asie (+11 %), qui représente plus de la moitié du chiffre d'affaires de la division
- La stabilité du chiffre d'affaires, en données publiées, s'explique par l'impact négatif de la dévaluation du peso argentin, survenue en décembre dernier
- Carnet de commandes resté soutenu tout au long du trimestre, avec des niveaux supérieurs à ceux enregistrés sur la même période en 2023

# Pôle LUXE :

## Chiffre d'affaires en progression de +20,2 % au T1 2024

### Museum Studio

<i>En millions d'euros</i>	T1 2024	T1 2023	Variation
Chiffre d'affaires	28,2	20,9	+34,9%
Croissance organique			+34,9%

### Luxury Fibers

<i>En millions d'euros</i>	T1 2024	T1 2023	Variation
Chiffre d'affaires	23,1	21,7	+6,5%
Croissance organique			+7,4%

### Personal Goods

<i>En millions d'euros</i>	T1 2024	T1 2023	Variation
Chiffre d'affaires	2,8	2,0	+40,0%
Croissance organique			+5,0%

(consolidation de Swaine au T1 2024)

Croissance soutenue dans l'ensemble des zones géographiques :

- Aux Etats-Unis, les projets majeurs avancent conformément aux prévisions (National Air & Space Museum de Washington, Cleveland Museum of Natural History, National Coast Guard Museum Connecticut). CMS a également démarré ses 1ères prestations pour l'aménagement du musée de la Maison Blanche
- Au Moyen-Orient : poursuite des projets d'aménagement de Diriyah Gate en Arabie Saoudite et de la Grande Mosquée d'Abu Dhabi ; l'aménagement du projet Saudi Arabia Museum of Contemporary Art a été finalisé ce trimestre
- En Europe, poursuite des livraisons sur les projets Carlsberg Museum au Danemark et Trinity College de Dublin, principaux contributeurs au chiffre d'affaires de ce 1<sup>er</sup> trimestre
- Second trimestre de croissance, bénéficiant du redémarrage des ventes en laine conventionnelle ; La division continue par ailleurs sa stratégie de sélectivité commerciale pour promouvoir la laine Mérinos NATIVA™
- Lancement, sur ce trimestre, de la production de coton NATIVA™ en Europe, pour répondre à la demande croissante des marques de mode en fibres produites de manière éco-responsable
- Consolidation de la marque Swaine au T1 2024, qui bénéficie désormais d'une visibilité accrue depuis l'ouverture de son *flagship store* à Londres et de l'élargissement de ses lignes de produits dans l'ultra luxe
- Les collections de brosses à cheveux Altessa Studio enregistrent une forte croissance portée par leur référencement dans des grands magasins français, témoignant du succès de la marque sur le marché du *haircare* haut de gamme



# La RSE, un atout pour le Groupe

**Joëlle Fabre-Hoffmeister**  
Directrice Générale Adjointe  
Organisations, Talents et  
Transformation durable



# 4

# La RSE, un atout pour nos actifs qui se reflète dans nos réalisations 2023



## Nos Collaborateurs

Les aider à être acteurs de leur épanouissement

- **34,7 %** de femmes
- **21h** de formation par salarié
- Politique de sécurité au travail formalisée
- **100 %** des collaborateurs ont approuvé le Code de Conduite



## L'Environnement

Réduire nos impacts et promouvoir une économie circulaire

- Emissions de CO<sub>2</sub>/Mm<sup>2</sup> : **-5,3 %** vs.2022
- Consommation d'eau (milliers de m<sup>3</sup>) : **-6,3 %** vs.2022
- Production de déchets (Tonnes) : **-11 %** vs.2022
- **272** fermes certifiées NATIVA™



## Nos Produits, Services

Poursuivre un modèle d'affaire responsable et innovant

- **35 %** du chiffre d'affaires réalisé avec nos produits vertueux
- Une performance ESG reconnue (Ethifinance, Higg Index)



## Des Territoires

Avec nos parties prenantes, construire un monde durable

- Une démarche « achats responsables » renforcée
- **53 %** des fournisseurs situés en Europe
- Un engagement auprès des communautés locales

# Notre boussole RSE

Nos quatre grands indicateurs clés de performance, alignés avec les ODD



## SÉCURITÉ

Taux de fréquence des accidents au travail

**7,21**



**ODD 8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs.

## PRODUITS VERTUEUX

Part du chiffre d'affaires réalisé avec des produits et services vertueux

**35 %**



**ODD 9.4** D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et aux procédés industriels propres et respectueux de l'environnement.

## ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie

**-5,3 %**

en tonne équivalent par rapport au million de mètres carrés produit (Mm<sup>2</sup>) par rapport à 2022



**ODD 13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification

## CONSOMMATIONS D'EAU

Consommations d'eau

**-6,3 %**

en milliers de m<sup>3</sup> par rapport à 2022



**ODD 6.5** D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux.

# 2024: une année charnière pour la RSE



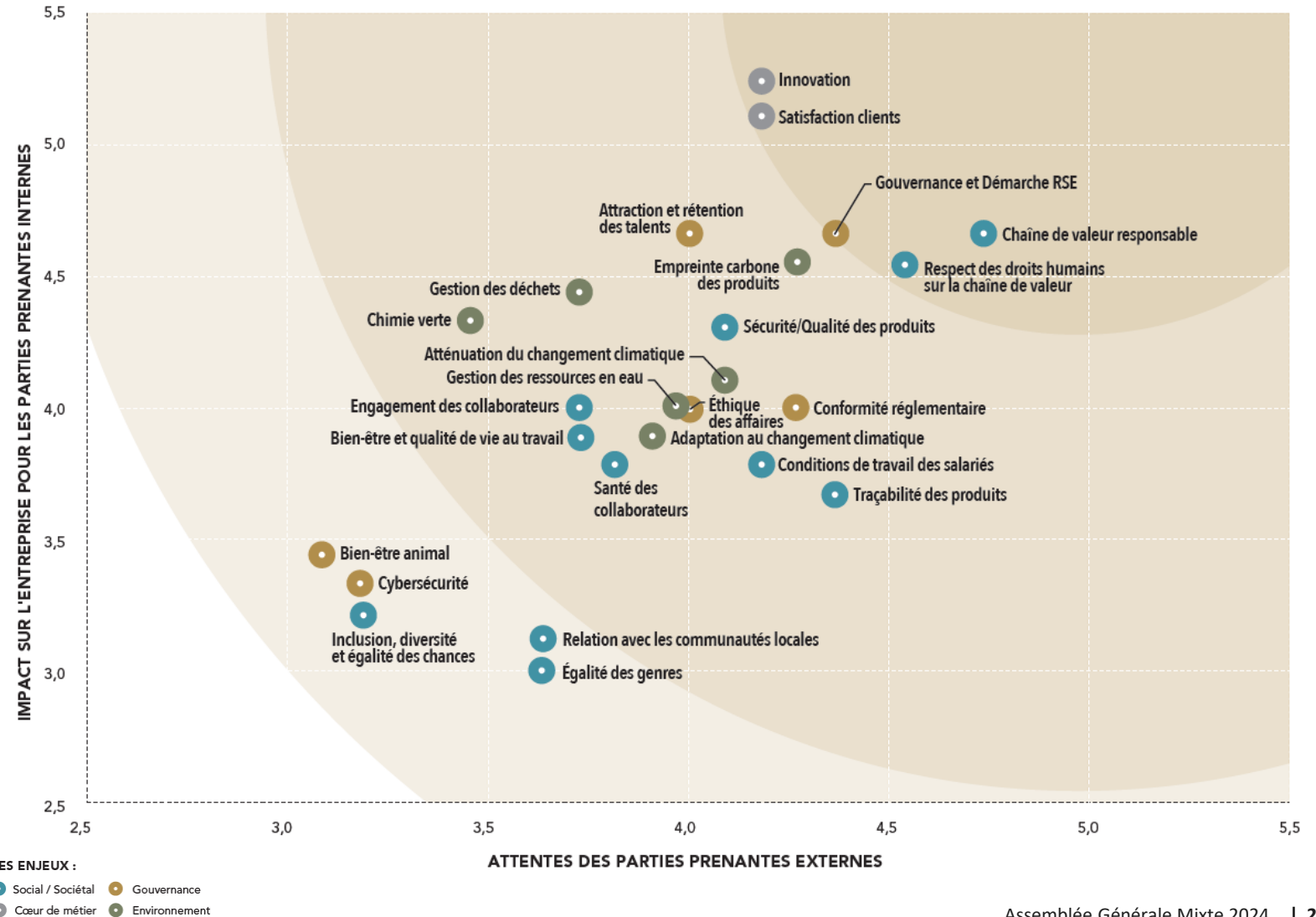
Selon l'ISO 26000

- Relever le défi de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) avec notre auditeur de durabilité : un levier de performance opérationnelle
- Construire avec les métiers une stratégie RSE pour 2025- 2030, qui intègre une trajectoire climat
- Faire de la Sécurité au travail, la priorité de l'année
- Embarquer les fournisseurs dans notre stratégie RSE pour renforcer l'impact
- Généraliser la formation RSE, afin de donner à tous les moyens d'agir



# Focus CSRD – Vers une nouvelle comptabilité

- Une reconnaissance de l'extra-financier par le marché
- Premier rapport en 2025, sur l'exercice 2024 pour les entreprises cotées dépassant deux des trois seuils suivants :
  - 250 salariés
  - CA net de 50 M€
  - Bilan total de 25 M€
- L'analyse de matérialité (ci-contre) : une obligation qui oriente l'action et les KPI sur les impacts majeurs.





●  
**Rapports des  
Commissaires aux  
Comptes**



●  
**Questions & réponses**

6





# Ordre du jour

**Michaël Fribourg**  
**Président-Directeur Général**



# Ordre du jour

## Résolutions à titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
4. Option pour le paiement d'acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2024 en actions ;
5. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michaël Fribourg ;
7. Nomination de la société Columbus Holding 2 S.A.S. en qualité d'Administrateur ;
8. Nomination de Madame Stéphanie Cassan-Fribourg en qualité d'Administratrice ;
9. Fixation de l'enveloppe globale de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
10. Nomination de la société Grant Thornton en qualité d'auditeur en charge de la certification des informations en matière de durabilité ;
11. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général de la Société ;
12. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs de la Société ;
13. Approbation des informations visées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ;
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 au Président-Directeur Général en raison de son mandat ;
15. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

# Ordre du jour

## Résolutions à titre extraordinaire

**16.** Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital ;

**17.** Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet (i) de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, et/ou (ii) de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ;

**18.** Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, dans le cadre d'offre(s) au public autre(s) que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier ;

**19.** Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société par offre au public visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier ;

**20.** Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce ;

**21.** Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ;

# Ordre du jour

## Résolutions à titre extraordinaire

22. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions des dix-huitième et dix-neuvième résolutions, de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale ;
23. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société ;
24. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés ;
25. Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
26. Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à une ou plusieurs augmentations du capital social réservées aux salariés ;
27. Limitation globale du montant des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être effectuées en vertu des dix-septième à vingt-quatrième et de la vingt-sixième résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
28. Pouvoirs en vue des formalités.



●  
**Projet de résolutions**

**Michaël Fribourg**  
**Président-Directeur Général**





# Résolution 1

---

## Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Bénéfice net : **1 528 809,04 euros**

# Résolution 2

---

## Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Bénéfice net part du Groupe: **1,5 million d'euros**

# Résolution 3

---

## Affectation du résultat de l'exercice 2023

- **Affectation :**
  - **"Report à nouveau"** : Bénéfice de l'exercice de 1 528 809,04 euros
  - **Solde au compte "Report à nouveau"** : 142 920 226,13 euros

# Résolution 4

---

## Option pour le paiement d'acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2024 en actions

- Totalité de l'acompte sur dividende.
- Prix d'émission fixé par le Conseil et égal au minimum à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de l'AG diminuée du montant net de l'acompte sur dividende restant à distribuer par action et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.
- Jouissance immédiate : assimilation aux autres actions dès leur émission.

# Résolution 5

---

## Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

- Adopter les conclusions du rapport des Commissaires aux Comptes.
- Aucune convention réglementée nouvelle au titre de l'exercice 2023.

# Résolution 6

---

## Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michaël Fribourg

- Renouvellement du mandat d'**Administrateur** pour une durée de **trois années**.
- Fin du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

# Résolution 7

---

## Nomination de la société Columbus Holding 2 S.A.S. en qualité d'Administrateur



- Nommer la société Columbus Holding 2 S.A.S. en qualité **d'Administrateur** pour une durée de **trois années**.
- Fin du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.
- Représentant permanent de Columbus Holding 2 S.A.S. au Conseil d'Administration: Monsieur Georges Ralli.

# Résolution 8

---

## Nomination de Madame Stéphanie Cassan-Fribourg en qualité d'Administratrice



- Nommer Madame Stéphanie Cassan-Fribourg en qualité **d'Administratrice** pour une durée de **trois années**.
- Fin du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.



## Résolution 9

---

### Fixation de l'enveloppe globale de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration

- Fixer à **520 000 euros** l'enveloppe globale de rémunération.

# Résolution 10

---

## Nomination de la société Grant Thornton en qualité d'auditeur en charge de la certification des informations en matière de durabilité

- Nommer la société Grant Thornton S.A.S. en qualité d'**auditeur en charge de la certification des informations en matière de durabilité** pour une durée de **trois exercices**.
- Fin du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

# Résolution 11

---

## Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général de la Société

- Approuver la politique de rémunération du Président-Directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2024 (vote *ex ante*).

# Résolution 12

---

## Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs de la Société

- Approuver la politique de rémunération des Administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2024 (vote *ex ante*).

# Résolution 13

---

## Approbation des informations visées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce

- Approuver les informations visées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération versée ou attribuée à chaque mandataire social au titre de l'exercice 2023 (vote *ex post*).

## Résolution 14

---

**Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 au Président-Directeur Général en raison de son mandat**

- Approuver la rémunération fixe, variable et exceptionnelle versée ou due au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2023 (vote *ex post*).

# Résolution 15

---

## Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

- Autoriser le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société afin que la Société puisse racheter ses actions :
  - Délégation non utilisable en période d'offre publique.
  - Limite maximum de 10 % du capital.
  - Durée de l'autorisation : 18 mois.
  - Prix maximum d'achat : 30 €/action.
  - Renouvellement de la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 26 avril 2023.

## Résolution 16

---

**Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital**

- Limite maximum de 10 % du capital par période de 24 mois.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 17<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.



## Résolution 17

---

**Délégation au Conseil à l'effet (i) de procéder, avec maintien du DPS, à l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital, et/ou (ii) de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres**

- Délégation non utilisable en période d'offre publique.
- Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 1 900 000 €.
- Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 €.
- Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 €.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

# Résolution 18

---

## Délégation au Conseil à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans le cadre d'offre(s) au public autre(s) que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, avec suppression du DPS

- Délégation non utilisable en période d'offre publique.
- Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 380 000 €.
- Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 €.
- Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 €.
- Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 10 %.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 19<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

# Résolution 19

---

## Délégation au Conseil à l'effet de procéder à une augmentation de capital par offre au public visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, avec suppression du DPS

- Délégation non utilisable en période d'offre publique.
- Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 380 000 €.
- Limite maximum de 10 % du montant du capital par période de 12 mois.
- Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 € et le sous-plafond global de 380 000 €.
- Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 €.
- Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 10 %.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 20<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

## Résolution 20

---

### Délégation donnée au Conseil à l'effet de procéder, avec suppression du DPS, à une augmentation de capital « réservée » à une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (1/2)

- Délégation non utilisable en période d'offre publique.
- Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 380 000 €.
- Imputation du montant de chaque augmentation de capital sur le plafond global de 1 900 000 € et le sous-plafond global de 380 000 €.
- Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 €.
- Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal (i) au prix moyen pondéré par le volume de l'action des 20 ou 10 dernières séances de bourse, (ii) au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la dernière séance de bourse, dans tous les cas, diminué d'une décote maximale de 5 %.

# Résolution 20

---

## Délégation donnée au Conseil à l'effet de procéder, avec suppression du DPS, à une augmentation de capital « réservée » à une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (2/2)

- Catégories de personne :
  - Personnes physiques ou morales investissant à titre habituel dans des small cap ou mid-cap (capitalisation max.: 1 milliard €), ou ayant investi plus de 2 500 000 € au cours des 36 mois précédents dans les secteurs d'activité de la Société ;
  - Investisseur qualifié au sens de la réglementation française ou européenne, ainsi que toute personne physique ou morale, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 mois précédents plus de 500 000 € dans les secteurs d'activité de la Société ;
  - Tout créancier de la Société ayant exprimé le souhait de voir sa créance convertie en titres de la Société.
- Durée de l'autorisation : 18 mois.

# Résolution 21

---

**Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission, avec ou sans DPS, de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société**

- Application pour la délégation consentie à la 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions.
- Prix d'émission égal au prix de l'émission initiale.
- Limitation à 15 % de l'émission initiale.
- Pour une durée de 26 mois.
- Renouvellement de la 21<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

## Résolution 22

---

**Autorisation donnée au Conseil, en cas d'émission avec suppression du DPS dans les conditions des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions, de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale**

- Application pour les délégations visées aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions.
- Limitation : 10 % du capital par période de 12 mois et sous-plafond global de 380 000€.
- Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal (i) au prix moyen pondéré par le volume de l'action des 20 ou 10 dernières séances de bourse, (ii) au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la dernière séance de bourse, dans tous les cas, diminué d'une décote maximale de 5 %.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 22<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

## Résolution 23

---

### Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par offre public d'échange, avec suppression du DPS

- Délégation non utilisable en période d'offre publique.
- Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 380 000 €.
- Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 € et le sous-plafond global de 380 000 €.
- Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 €.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 23<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.



## Résolution 24

---

### Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par apport en nature, avec suppression du DPS

- Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 10 % du capital de la Société tel qu'existant à la date de l'opération.
- Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le sous-plafond global de 380 000 €.
- Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 €.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 24<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

## Résolution 25

---

**Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux, avec suppression du DPS**

- Limitation : 1 % du capital.
- Période d'acquisition d'au moins 1 an et période cumulée d'acquisition et de conservation d'au moins 2 ans.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 25<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

## Résolution 26

---

**Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, avec suppression du DPS, à une ou plusieurs augmentations du capital social réservées aux salariés**

- Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 200 000 €.
- Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 €.
- Durée de l'autorisation : 26 mois.
- Renouvellement de la 26<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

## Résolution 27

---

**Limitation globale du montant des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être effectuées en vertu de la 17<sup>ème</sup> à la 24<sup>ème</sup> résolution et de la 26<sup>ème</sup> résolution soumises à l'Assemblée Générale**

- Application cumulative pour les délégations consenties de la 17<sup>ème</sup> résolution à la 24<sup>ème</sup> résolution et de la 26<sup>ème</sup> résolution.
- Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 1 900 000 €.
- Renouvellement de la 27<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022.

# Résolution 28

---

## Pouvoirs en vue des formalités

- Donner tous pouvoirs afin de réaliser les formalités liées aux résolutions susvisées.



**CHARGEURS**

High Emotion Technology®

